

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Création d'un forage pour l'alimentation en eau d'un bâtiment d'élevage de volailles plein air à Romigny (51).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom BAUDESSON

Prénom QUENTIN

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL PIOT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M.QUENTIN BAUDESSON , GERANT

RCS / SIRET

3 2 1 8 3 1 8 9 3 0 0 0 1 1

Forme juridique EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
FORAGE ET MINE - Catégorie 27 a) - forage pour l'approvisionnement en eau de plus de 50 mètres de profondeur	Forage pour l'approvisionnement en eau d'un bâtiment d'élevage de volailles d'une profondeur de 110 mètres. L'eau du forage servira à l'abreuvement des animaux et au nettoyage des bâtiments. Article L411-1 du Code Minier : Déclaration car ouvrage de plus de 10 mètres de profondeur Nomenclature IOTA - rubrique 1.1.1.0 : Régime de la déclaration pour l'ouvrage de forage

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un forage vertical de 110 mètres de profondeur, captant la nappe de la Craie de Champagne Nord (masse d'eau  
FRHG207) sur la commune de Romigny dans le département de la Marne.

Le besoin annuel en eau est estimé à 4000 m<sup>3</sup>/an pour l'abreuvement des volailles de l'exploitation et le nettoyage des  
bâtiments en fin de lot.

Si la productivité est suffisante et sous réserve d'obtenir les autorisations administratives nécessaires, cet ouvrage sera mis en  
exploitation et raccordé au bâtiment d'élevage.

Si la productivité est insuffisante, le forage sera abandonné et rebouché dans les règles de l'art.

## 4.2 Objectifs du projet

La création de ce forage captant les eaux de la nappe de la craie de Champagne vise à l'alimentation en eau d'un bâtiment d'élevage situé dans la commune de Romigny.

L'eau du forage sera prélevée de manière continue mais à un débit assez faible (4 à 6 m<sup>3</sup> / heure maximum) pour satisfaire l'abreuvement des animaux.

Cette eau prélevée viendra se substituer à l'eau du réseau d'AEP de la commune de Romigny.

Cette eau n'est pas destinée à l'alimentation humaine. Il sera par ailleurs indiqué les menions "non-potable" sur les robinets et points de puisage.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux, le projet sera limité dans l'espace (90 m<sup>2</sup> pour le passage des engins de forage) et dans le temps (entre 2 et 4 jours de chantier, en phase diurne).

Il se déroulera de la façon suivante : une fois les déclarations administratives obtenues, le chantier commencera par la mise en place du matériel. Le substratum sera ensuite foré et le trou sera nettoyé.

Foration sur 110 mètres au Rotary à l'eau au diamètre 380 mm jusque -84 mètres puis au diamètre 200 mm jusque -110 mètres. La foration à l'eau n'utilise aucun produit chimique.

Une fois le trou foré, la pose du tubage sera réalisée (collé intérieur et extérieur avec colle spéciale PVC rigide réseau eau potable avec rivetage de sécurité).

- Tête de forage sur 5 mètres
- Tubage PVC plein entre 0 et -84 mètres; crépiné entre -84 et -110 mètres.

Enfin, pour terminer, la margelle de la tête de forage sera bétonnée et elle sera fermée par un capot métallique cadénassé. L'ouvrage sera donc sécurisé pour éviter toute contamination extérieure.

Lorsque le chantier sera terminé, il sera nettoyé par l'entrepreneur.

L'ampleur des travaux est modeste, il n'y aura aucune incidence ni sur un quelconque habitat, ni sur une quelconque espèce.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Si la productivité est suffisante, le forage sera équipé et raccordé au bâtiment d'élevage (incluant l'installation de pompage, la filtration, le traitement et le raccordement).

L'ouvrage sera utilisé pour l'alimentation en eau du bâtiment (pas de consommation humaine). Le débit d'exploitation visé est de l'ordre de 4 à 6 m<sup>3</sup>/heure pour un volume prélevé annuel de l'ordre de 4000 m<sup>3</sup>/an.

La source d'énergie de la pompe du forage sera électrique, donc non polluante : pas de bruit, pas de pollution de l'air. L'ouvrage ne sera pas visible par les tiers avoisinants.

Compte tenu du fait que le prélèvement vient en lieu et place d'un même prélèvement d'eau potable, que les quantités horaires et annuelles seront très modestes au regard de la capacité de la ressource, et que le forage sera protégé tant par sa conception que sa protection physique, toutes deux conformes à l'arrêté du 11 septembre 2003 et à la norme NF X 10-999, il n'y aura aucune incidence ni sur un quelconque habitat, ni sur une quelconque espèce.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une déclaration au titre de l'article L411-1 du code minier : déclaration transmise en DREAL. car d'une profondeur supérieure à 10 mètres.

Le projet fait également l'objet d'une déclaration en DDT, service de la police de l'eau : déclaration rubrique IOTA 1.1.1.0 car le volume annuel prélevé est supérieur à 1000 m<sup>3</sup>. En revanche, il n'est pas soumis aux déclarations au titre du Code de l'Environnement rubrique 1.1.2.0 car le volume de prélèvement annuel est < à 10 000 m<sup>3</sup>.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- profondeur de l'ouvrage	110 m
- débit horaire de l'ouvrage	5 m <sup>3</sup> /h
- volume maximal prélevé annuellement	4 000m <sup>3</sup> /an

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet se trouvera sur la commune de ROMIGNY Lieu-dit "La Grurie" Parcelle cadastrée section ZE n°9

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 3° 7 6' 9 3 " 62 Lat. 4 9° 1 6' 7 9 " 49

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 3 km à vol d'oiseau de la ZNIEFF de type II "Vallée de l'ardre et de ses affluents entre saint-imoges et fismes" N° 210020218.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 9 km à vol d'oiseau du site Natura 2000 "Pelouses de la barbarie à Savigny-sur-Ardres " N° FR2100262.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un prélèvement d'eau dans la masse d'eau FRHG 207 - Craie de Champagne. Le forage se trouve aux distances réglementaires des sources potentielles de pollution, évitant tout risque de pollution : pas d'impact sur le milieu.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La recharge en eau est de 863 mm/an, les écoulements de la nappe sont majoritairement libre. Celui-ci n'aura donc aucune incidence quantitative sur cette masse d'eau.

Pour suivre les consommations d'eau, l'installation sera équipée d'un dispositif de comptage agréé par l'agence de l'Eau Seine-Normandie. L'ouvrage recevra un système de surveillance de niveau par sonde. L'ouvrage sera protégé par une margelle bétonnée et sera muni d'un dispositif de fermeture pour éviter tout risque de pollution accidentelle du milieu.

L'implantation du forage est effectuée en dehors des sites Natura 2000. Le projet respectera également les documents de planification du SDAGE Seine/Normandie et du SAGE de l'Aisne Vesle Suippe .

L'eau du forage ne sera pas consommée pour l'alimentation humaine.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le forage en projet respecte l'ensemble des prescriptions applicables pour ce type de projet.

La nappe de la craie présente un régime libre dans une grande partie du territoire de Champagne-Ardenne et peut donc fluctuer au gré des recharges et des vidanges naturelles de l'aquifère.

La nappe est essentiellement alimentée par les pluies efficaces dans toute sa partie libre et se vidange par le biais d'exutoires naturels que constituent les sources et les cours d'eau, permettant une bonne qualité de l'eau et évitant le risque de pollution accidentel.

Au regard de ces éléments, le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6 : Coupe prévisionnelle du projet de forage, indiquant sa conception, la cimentation et la profondeur prévue

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ROMIGNY

le, 05/02/2021

Signature

